

AVANT-PROPOS/Le Manuel du Travailleur **2^{ème} édition**

Avec la publication de la première édition de l'ouvrage « Le Manuel du Travailleur » la Fondation Friedrich Ebert a répondu au souhait de toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la législation du travail au Sénégal.

En effet cet ouvrage, qui compile tous les textes applicables aux relations professionnelles, facilite indéniablement le travail de recherches dans ce domaine. L'époque des textes de loi éparpillés est révolue, de sorte que le citoyen n'a plus besoin d'aller d'une institution à une autre pour retrouver les lois ou règlement en vigueur dans le domaine du travail.

Les demandes incessantes d'exemplaires au niveau de la Fondation Friedrich Ebert et du Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations Professionnelles montrent déjà que le besoin se fait toujours ressentir.

Il se trouve également que de nouvelles dispositions concernant la législation du travail ont vu le jour. Cette deuxième édition du « Manuel du Travailleur » intègre en effet les nouveaux textes adoptés par le gouvernement et ayant trait notamment à l'hygiène et à la sécurité au travail, au travail des enfants et à l'allègement de certains dispositifs pour l'incitation à l'investissement.

Ces deux constats plaident pour une nouvelle édition du « Manuel du Travailleur », afin de l'actualiser et de le rendre accessible à un plus grand nombre pour répondre au souhait du législateur d'avoir des citoyens plus au fait sur les questions ayant trait aux relations professionnelles.

Le but de cette deuxième édition reste celui de la première ; à savoir, servir précisément aux citoyennes et citoyens en général, aux organisations professionnelles en particulier de recueil contenant l'ensemble des textes régissant les relations professionnelles au Sénégal, qu'ils soient d'origine législative, réglementaire ou conventionnelle.

Ceci leur permettra de mieux revendiquer librement avec des chances égales, leur juste participation au bénéfice et à la gestion des richesses qu'ils ont contribué à créer. C'est la condition de la pleine réalisation du potentiel humain d'une économie émergente.

Cette nouvelle édition veut contribuer également à l'augmentation du potentiel d'expertise nécessaire à la défense des intérêts matériels et moraux des membres des organisations professionnelles qui devraient insuffler une nouvelle dynamique à la négociation collective caractérisée par une certaine léthargie depuis plusieurs années au Sénégal.

Il n'a cependant aucune prétention à l'étude critique et exhaustive des problèmes sociaux.

Il se veut, plus modestement, une base documentaire accessible à tous les partenaires du monde du travail qui ne doivent jamais oublier que

Nul n'est censé ignorer la loi...

Karen ZIEMEK
Représentante Résidente de la
Fondation Friedrich Ebert